

# RAPPORT DE GESTION

## du Groupe et de Poujoulat SA

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et de la Loi sur les sociétés commerciales afin de vous présenter le compte-rendu de la gestion du Groupe et de la société POUJOULAT S.A. au cours de l'exercice 2014/2015, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de la société POUJOULAT S.A.

### A - RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

Créé en 1950, le groupe POUJOULAT est le leader européen des systèmes d'évacuation de fumée métalliques (conduit de cheminée et sortie de toit) pour la maison individuelle, l'habitat collectif, l'industrie, le tertiaire et la production d'énergie. Ces solutions complètes s'adaptent à tout type d'appareil et de combustible, en neuf comme en rénovation.

Depuis 2007, le groupe POUJOULAT est devenu un acteur majeur des énergies renouvelables en investissant massivement dans le développement du bois énergie (granulés de bois, bûches densifiées et bois de chauffage).

Depuis l'intégration de la société VL STAAL (Danemark) dans le groupe POUJOULAT, en 2013, ce dernier dispose également d'un savoir-faire unique dans le domaine des grands ouvrages ; alliant conception, fabrication, installation et maintenance de cheminées industrielles.

#### 1. FAITS MARQUANTS ET ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2014/2015

Il est rappelé que les dates de clôture d'exercice des sociétés du Groupe ont été modifiées sur l'exercice précédent et que l'exercice présenté en comparatif comprend donc 15 mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 mars 2014. L'exercice courant étant quant à lui d'une durée de 12 mois, le paragraphe « 8. INFORMATIONS PRO FORMA » apporte des précisions complémentaires sur les principaux agrégats comptables permettant un comparatif sur deux périodes identiques.

Le chiffre d'affaires consolidé 2014/2015 en baisse de 10 % s'inscrit à 199 624 milliers d'euros.

La part à l'export a néanmoins augmenté et représente 22 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 19 % en 2013 et 13 % en 2012.

La ventilation du chiffre d'affaires export est la suivante :

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
	12 mois	15 mois
PAYS SCANDINAVES	12 248	14 865
ALLEMAGNE	8 918	12 201
BELGIQUE	6 988	8 235
ROYAUME-UNI	8 319	7 786
SUISSE	1 483	2 125
PAYS-BAS	1 385	1 804
TURQUIE	884	1 259
POLOGNE	1 446	1 194
IRLANDE	557	433
AUTRES PAYS UE	1 184	1 164
AUTRES PAYS HORS UE	776	395
<b>TOTAL</b>	<b>44 188</b>	<b>51 461</b>

Le résultat opérationnel courant ressort à 4 747 milliers d'euros au 31 mars 2015 contre 16 471 milliers d'euros au 31 mars 2014.

Le résultat opérationnel s'élève à 4 814 milliers d'euros comparé à 16 401 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Le résultat net part du Groupe ressort à 3 125 milliers d'euros pour l'exercice (9 809 milliers d'euros pour 2013/2014) et représente 1,6 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le total du bilan net ressort à 203 558 milliers d'euros à la fin de l'exercice contre 202 838 milliers d'euros au 31 mars 2014.

L'actif non courant net se situe à 88 765 milliers d'euros à la fin de l'exercice contre 87 636 milliers d'euros au 31 mars 2014.

Les investissements de l'exercice représentent :

(En milliers d'euros)	
Immobilisations incorporelles	709
Immobilisations corporelles	
• Terrains et aménagements	15
• Bâtiments et agencements	3 229
• Matériels et outillages	4 266
• Autres immobilisations corporelles	817
<b>Total</b>	<b>9 036</b>

Les acquisitions de l'exercice portent essentiellement sur les éléments suivants :

- la mise en service d'une unité permettant la peinture de nos produits. Cet investissement se compose d'un bâtiment industriel et d'un nouveau process.
- un bâtiment de stockage sur le site de Bois-Factory 36,
- des investissements relatifs à l'amélioration des process industriels.

## 2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 MARS 2015

Sociétés intégrées globalement :

POUJOLAT S.A., Société mère	France
1. S.A. POUJOLAT	Belgique
2. S.A. POUJOLAT BELUX	Belgique
3. S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE	France
4. S.A.S WESTAFLEX BÂTIMENT	France
5. POUJOLAT UK Ltd	Royaume-Uni
6. POUJOLAT BV	Pays-Bas
7. S.A.S BEIRENS	France
8. POUJOLAT Sp. z o.o.	Pologne
9. POUJOLAT BACA	Turquie
10. S.A.S. EURO ÉNERGIES	France
11. POUJOLAT GmbH	Allemagne
12. S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES	France
13. S.A.S. BOIS-FACTORY 36	France
14. S.A.S. BOIS-FACTORY 42	France
15. S.A.S. BOIS-FACTORY 70	France
16. S.A.S. MCC2I FRANCE	France
17. VL STAAL a/s	Danemark

Le périmètre n'a pas varié au cours de cet exercice.

## 3. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Le chiffre d'affaires du groupe POUJOLAT a nettement reculé (-10 %) au cours de l'exercice 2014-2015. Ce recul s'est en outre accentué puisqu'il n'était que de 5 % à la fin du 1<sup>er</sup> semestre.

Plusieurs facteurs expliquent cette tendance :

- d'une part la construction de logements neufs, notamment de maisons individuelles, a baissé de 15 à 20 % en 2014 en France mais elle a également baissé à l'échelle européenne. Cela a impacté fortement nos ventes de conduits de cheminées et de sorties de toit.
- d'autre part, l'année 2014 a été marquée par la douceur exceptionnelle des températures. Deux hivers chauds se sont succédés et ont pesé sur les ventes d'équipements de chauffage mais également sur les consommations de combustibles. Ainsi les ventes d'appareils de chauffage au bois ont baissé de 18 %, les ventes de chaudières de 7 % et les consommations d'énergie pour se chauffer ont baissé de 20 à 30 %.

Dans un tel contexte, un recul de 10 % de notre activité consolidée est à relativiser même si ce résultat est bien en deçà de nos ambitions.

Fort heureusement, notre branche « cheminées industrielles » a réalisé une croissance malgré l'atonie des investissements en Europe. La qualité de nos produits et de nos prestations (expertise, service clé en main et maintenance notamment) a fait la différence sur le marché.

Le développement du chiffre d'affaires à l'international est un autre motif de satisfaction : il représente plus de 22 % du chiffre d'affaires consolidé (contre 13 % il y a 3 ans) et a progressé de 4,4 % sur l'exercice 2014/2015.

Le groupe POUJOLAT a bien réagi à cette baisse de chiffre d'affaires en adaptant très tôt ses effectifs et en contrôlant ses charges de structure. Les marges ont été maîtrisées malgré la très forte concurrence sur les marchés. Ainsi un résultat net positif, certes en baisse, a pu être maintenu.

Les investissements ont également été contrôlés, certains ont été reportés en attendant une meilleure visibilité.

Le groupe s'est ainsi désendetté. L'endettement long terme sur fonds propres est maintenant inférieur à 45 % (plus de 50 % l'an dernier). La situation financière du Groupe est donc très solide et lui permet de poursuivre ses investissements et ses développements en France et à l'international.

## 4. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le groupe POUJOLAT a une activité de recherche et développement qui concerne les conduits métalliques, les systèmes d'évacuation de fumée et le développement des énergies renouvelables. Les dépenses de la période ressortent à 856 milliers d'euros et sont comptabilisées en charges.

## 5. PERSPECTIVES DES FILIALES CONSOLIDÉES

- La société WESTAFLEX BÂTIMENT prévoit une stabilité de son chiffre d'affaires et un résultat stable.
- La société TÔLERIE FORÉZIENNE prévoit une stabilité de son activité et le maintien de son niveau de résultat actuel.
- La société SOLAIRES-ÉNERGIES est mise en sommeil en attente d'une meilleure évolution du marché du solaire photovoltaïque.
- La société POUJOLAT BELUX prévoit une croissance de son activité et une rentabilité nette satisfaisante.
- La société POUJOLAT BV prévoit une croissance de 10 % et un résultat équilibré.
- La société POUJOLAT UK prévoit une progression de ses activités de l'ordre de 10 % et un résultat net en progression
- La société POUJOLAT Sp. z o.o. prévoit une croissance de son activité d'environ 15 % et un résultat net positif
- La société POUJOLAT BACA prévoit une progression de son activité et une nette amélioration de son résultat d'exploitation.
- La société POUJOLAT GmbH prévoit une croissance d'environ 5 % et un résultat à l'équilibre.
- La société EURO ÉNERGIES anticipe une croissance de plus de 30 % de son activité et un résultat en progression.
- La société BOIS-FACTORY 36 prévoit une forte montée en puissance de son activité et une nette amélioration de son cash flow.
- La société BOIS-FACTORY 42 prévoit une forte montée en puissance de son activité et une nette amélioration de son cash flow.
- La société BOIS-FACTORY 70 prévoit une augmentation de son volume d'activité et un résultat à l'équilibre hors effets liés à l'investissement prévu dans le nouveau site de production.
- La société BEIRENS prévoit une stabilité de ses activités et le maintien de son niveau de rentabilité.
- La société MCC2I France prévoit une croissance de son activité et un résultat en progression.
- La société VL STAAL prévoit une croissance d'environ 10 % et le maintien de son niveau de rentabilité.

## 6. LES NORMES IFRS

### A. CONFORMITÉ AU RÉFÉRENTIEL IFRS

Les actions de la Société sont cotées, depuis le 24 juin 2010, sur le marché Alternext d'Euronext.

Les états financiers consolidés clos le 31 mars 2015 et les comptes comparatifs de l'exercice clos le 31 mars 2014 du Groupe formé par POUJOLAT S.A. et ses filiales ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) élaboré par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Les exigences de chaque norme IAS et IFRS obligatoires au 31 mars 2015 ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC que comprend le référentiel IFRS ont été intégralement respectées par le groupe POUJOLAT.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

## B. RECOURS À DES ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS requiert que le groupe POUJOLAT procède à certaines estimations et retienne certaines hypothèses, qu'il juge raisonnables et réalistes. Même si ces estimations et hypothèses sont régulièrement revues, en particulier sur la base des réalisations passées et des anticipations, certains faits et circonstances peuvent conduire à des changements ou des variations de ces estimations et hypothèses, ce qui pourrait affecter la valeur comptable des actifs, passifs, capitaux propres et résultats consolidés.

Ces estimations et hypothèses concernent notamment l'évaluation des impôts différés, des provisions, des avantages au personnel, la reconnaissance du chiffre d'affaires ainsi que l'évaluation des actifs immobilisés. Elles sont détaillées dans les paragraphes y afférant des notes annexes aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2015.

## 7. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

## 8. INFORMATIONS PRO FORMA

Compte tenu du changement de date de clôture sur l'exercice précédent, les principaux agrégats comptables consolidés sont présentés ci-dessous sur une base de 12 mois en retenant la nouvelle date de clôture dans le but de permettre un comparatif sur deux périodes identiques.

	01/04/2014 -31/03/2015	01/04/2013 -31/03/2014
(En milliers d'euros)	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	199 624	221 684
Résultat opérationnel	4 814	13 915
Résultat net	2 505	8 106

## B - RAPPORT DE GESTION DE POUJOLAT S.A.

### 1. EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes annuels qui vous sont soumis sont établis selon les formes et méthodes d'évaluation prescrites par les textes en vigueur et précisées dans l'annexe.

Celles-ci n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Il est rappelé que la date de clôture d'exercice a été modifiée sur l'exercice précédent et que l'exercice présenté en comparatif comprend exceptionnellement 15 mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 mars 2014. L'exercice courant comprenant 12 mois, les principaux agrégats comptables de l'exercice

précédent de POUJOLAT S.A. sont présentés ci-dessous sur une base de 12 mois en retenant la nouvelle date de clôture dans le but de permettre un comparatif sur deux périodes identiques.

	01/04/2014 -31/03/2015	01/04/2013 -31/03/2014
(En milliers d'euros)	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	111 985	131 329
Résultat courant	2 942	8 404
Résultat net	3 262	5 265

Sur l'exercice, le chiffre d'affaires net ressort à 111 985 milliers d'euros et se répartit comme suit :

Par familles de produits	%	Par familles de clients	%
Sorties de toit et accessoires	16	Distribution spécialisée	76
Conduits à double paroi isolé	56	Constructeurs et installateurs	10
Conduits à simple paroi et conduits flexibles	22	Spécialistes de la cheminée	7
Autres produits	6	Exportations	7
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

Le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation représente 8 094 milliers d'euros au 31 mars 2015 et se répartit ainsi :

	2014/2015	2013/2014
(En milliers d'euros)	12 mois	15 mois
ROYAUME-UNI	3 612	3 149
BELGIQUE	2 326	2 947
IRLANDE	562	433
PAYS-BAS	304	875
PAYS SCANDINAVES	299	412
ESPAGNE	158	176
POLOGNE	150	166
ALLEMAGNE	146	294
ITALIE	113	142
AUTRES PAYS DE L'UE	102	127
TURQUIE	21	126
AUTRES PAYS HORS UE	301	460
<b>TOTAL</b>	<b>8 094</b>	<b>9 307</b>

Le résultat d'exploitation s'élève à 1 843 milliers d'euros sur l'exercice contre 10 518 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit à + 1 099 milliers d'euros à la clôture de l'exercice, contre - 921 milliers d'euros au 31 mars 2014.

Le résultat courant avant impôt est de 2 942 milliers d'euros contre 9 597 milliers d'euros au 31 mars 2014.

Le résultat exceptionnel est de - 361 milliers d'euros contre - 937 milliers d'euros au 31 mars 2014.

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise ne s'est pas déclenchée sur cet exercice alors qu'elle représentait 598 milliers d'euros au 31 mars 2014 pour la période de 15 mois (dont 100 milliers d'euros de forfait social).

L'intéressement ressort à 1 346 milliers d'euros contre 2 227 milliers d'euros au 31 mars 2014 pour la période de 15 mois.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à -681 milliers d'euros sur l'exercice contre une charge de 1 882 milliers d'euros au 31 mars 2014. Cette situation provient essentiellement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.

Le résultat net de l'exercice s'établit à 3 262 milliers d'euros contre 6 180 milliers d'euros au 31 mars 2014 (15 mois).

L'effectif au 31 mars 2015 ressort à 686 salariés (247 employés et cadres, 379 ouvriers et 60 forces de vente) contre 755 salariés au 31 mars 2014.

Le total du bilan net ressort à 145 611 milliers d'euros au 31 mars 2015 contre 148 066 milliers d'euros au 31 mars 2014.

L'actif immobilisé net se situe à 73 786 milliers d'euros au 31 mars 2015 contre 73 759 milliers d'euros au 31 mars 2014.

Les acquisitions de l'exercice concernent :

(En milliers d'euros)

Immobilisations incorporelles	658
Immobilisations corporelles	
• Terrains et aménagements	15
• Bâtiments et agencements	2 252
• Matériels et outillages	2 096
• Autres immobilisations corporelles	210
Immobilisations financières	
• Augmentation des participations	-
• Augmentation autres immobilisations financières	54
<b>TOTAL</b>	<b>5 285</b>

Elles portent principalement sur la mise en service d'une unité permettant la peinture de nos produits. Cet investissement se compose d'un bâtiment industriel et d'un nouveau process. Puis, d'une manière générale sur des investissements relatifs à l'amélioration du process industriel existant.

Au titre de l'exercice, il a été comptabilisé une provision technique sur les titres de POUJOLAT GmbH à hauteur de 100 milliers d'euros.

L'actif net circulant ressort à 71 825 milliers d'euros au 31 mars 2015 contre 74 115 milliers d'euros au 31 mars 2014.

Les stocks nets passent globalement de 25 153 milliers d'euros au 31 mars 2014 à 23 771 milliers d'euros au 31 mars 2015.

Les créances « clients et comptes rattachés » passent de 21 779 milliers d'euros au 31 mars 2014 à 18 330 milliers d'euros au 31 mars 2015.

Les autres créances passent de 10 674 milliers d'euros au 31 mars 2014 à 18 082 milliers d'euros au 31 mars 2015.

Au passif, les capitaux propres s'établissent à 67 177 milliers d'euros au 31 mars 2015 contre 65 013 milliers d'euros au 31 mars 2014, et représentent 46 % du total du bilan.

Le total des soldes d'emprunts et dettes financières se situe à 59 888 milliers d'euros au 31 mars 2015 contre 61 772 milliers d'euros au 31 mars 2014.

Les autres dettes ressortent à 18 136 milliers d'euros au 31 mars 2015 contre 20 797 milliers d'euros au 31 mars 2014.

Le total des dettes à plus d'un an représente 25 340 milliers d'euros soit moins de 38 % des fonds propres.

Est joint, en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967.

## 2. ACTIVITÉ DES FILIALES CONSOLIDÉES

Les commentaires qui figurent ci-dessous sont appréciés par comparaison entre les deux périodes de 12 mois.

### • S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT (FRANCE)

Fabrication de conduits métalliques flexibles (Pourcentage de détention : 99,75 %)

#### Compte de résultat simplifié :

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	21 862	30 498	25 394
Résultat d'exploitation	1 112	1 916	1 552
Résultat financier	107	159	119
Résultat exceptionnel	(9)	(10)	(12)
Participation et impôt	313	718	622
Résultat net	897	1 348	1 037

La société WESTAFLEX BÂTIMENT a enregistré un ralentissement de son activité de 14 %. Son résultat net représente, comme l'an passé, plus de 4 % de son chiffre d'affaires.

### • S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE (FRANCE)

Fabrication de conduits métalliques rigides et de mobiliers urbains (Pourcentage de détention : 99,99 %)

#### Compte de résultat simplifié :

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	9 537	14 712	11 847
Résultat d'exploitation	708	2 214	1 747
Résultat financier	35	50	41
Résultat exceptionnel	(71)	(56)	(48)
Participation et impôt	3	793	701
Résultat net	669	1 415	1 039

La société TÔLERIE FORÉZIENNE a connu une baisse de son activité de 19 %. Le résultat net représente 7 % du chiffre d'affaires.

### • S.A.S. BEIRENS (FRANCE)

Fabrication et installation de cheminées métalliques pour l'industrie et l'énergie (Pourcentage de détention : 99,99 %)

#### Compte de résultat simplifié :

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	25 391	32 219	26 200
Résultat d'exploitation	696	2 255	2 144
Résultat financier	2	(45)	(32)
Résultat exceptionnel	89	17	10
Participation et impôt	(121)	678	678
Résultat net	908	1 548	1 443

La société BEIRENS a enregistré une baisse de son activité de 3 %. Son résultat net représente 3,6 % du chiffre d'affaires.

• **VL STAAL A/S (DANEMARK)**

Fabrication de cheminées industrielles métalliques (Pourcentage de détention : 100 %)

Compte de résultat simplifié :

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	17 690	21 067	17 119
Résultat net	926	1 594	1 276

La société VL STAAL A/S a réalisé une croissance de chiffre d'affaires d'environ 3 %. Son résultat net représente plus de 5 % du chiffre d'affaires.

• **S.A.S. MCC2I FRANCE (FRANCE)**

Expertise, maintenance et mise en conformité de cheminées industrielles (Pourcentage de détention : 95 %)

Compte de résultat simplifié :

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	2 152	2 238	1 976
Résultat d'exploitation	145	(4)	75
Résultat financier	(4)	(9)	(8)
Résultat exceptionnel	(1)	(3)	(3)
Participation et impôt	13	(18)	(18)
Résultat net	127	2	82

La société MCC2I a vu son activité progresser de 9 %. Son résultat net représente près de 6 % du chiffre d'affaires.

• **S.A. POUJOLAT (BELGIQUE)**

Holding financier de la S.A. POUJOLAT BELUX (Pourcentage de détention : 98,18 %)

POUJOLAT Belgique est une société holding à caractère financier. Son chiffre d'affaires et son résultat net sont non significatifs.

• **S.A. POUJOLAT BELUX (BELGIQUE)**

Fabrication et négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention : 98,13 %)

Compte de résultat simplifié :

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	6 335	8 649	6 945
Résultat net	455	697	571

La société POUJOLAT BELUX S.A. a enregistré une baisse de son activité de près de 9 %. Son résultat net représente plus de 7 % de son chiffre d'affaires.

• **POUJOLAT BV (PAYS-BAS)**

Négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention : 90 %)

Compte de résultat simplifié :

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	1 386	1 807	1 457
Résultat net	(21)	18	22

La société POUJOLAT BV a connu un ralentissement de son activité de 5 %. Elle dégage un résultat proche de l'équilibre.

• **POUJOLAT UK LTD (ROYAUME-UNI)**

Négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention : 98,74 %)

Compte de résultat simplifié :

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	8 297	7 717	6 609
Résultat net	144	46	130

La société POUJOLAT UK Ltd a vu son chiffre d'affaires augmenter de 16 % (à taux de change constant). Son résultat net se maintient.

• **POUJOLAT SP. Z O.O. (POLOGNE)**

Fabrication et négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention : 100 %)

Compte de résultat simplifié :

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	3 358	2 697	2 323
Résultat net	63	(460)	(301)

La société POUJOLAT Sp. z o.o. a vu son chiffre d'affaires et sa rentabilité nettement progresser. Son résultat net est positif.

• **POUJOLAT BACA (TURQUIE)**

Négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention : 50,64 %)

Compte de résultat simplifié :

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	913	1 307	1 078
Résultat net	8	(371)	(337)

À taux de change constant, la société POUJOLAT BACA a connu une baisse d'activité de 12 %.

• **POUJOLAT GMBH (ALLEMAGNE)**

Fabrication et négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention : 100 %)

Compte de résultat simplifié :

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	5 667	6 970	5 926
Résultat net	13	(144)	(11)

La société POUJOLAT GmbH a réalisé un chiffre d'affaires en légère baisse.

• **S.A.S. EURO ÉNERGIES (FRANCE)**

Négoce de combustibles bois (Pourcentage de détention : 78,70 %)

Compte de résultat simplifié :

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	27 825	40 235	31 044
Résultat d'exploitation	(595)	283	(55)
Résultat financier	(43)	(42)	(30)
Résultat exceptionnel	3	-	-
Participation et impôt	(101)	64	(41)
Résultat net	(534)	178	(44)

EURO ÉNERGIES a subi un repli d'activité d'environ 10 % alors que le marché des combustibles de chauffage a baissé de 30 % suite à deux hivers consécutifs particulièrement courts et doux. Ce volume d'activité n'a pas permis d'atteindre l'équilibre sur l'exercice 2014-2015.

• **S.A.S. BOIS-FACTORY 36 (FRANCE)**

Transformation de bois énergie (Pourcentage de détention : 78,70 %)

**Compte de résultat simplifié :**

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	3 770	3 680	3 154
Résultat d'exploitation	(1 169)	(1 683)	(1 249)
Résultat financier	(217)	(305)	(242)
Résultat exceptionnel	341	(104)	(96)
Participation et impôt	(33)	(26)	(21)
Résultat net	(1 012)	(2 066)	(1 566)

La société BOIS-FACTORY 36 continue de faire progresser sa production. Les amortissements représentent 50 % de la perte d'exploitation.

• **S.A.S. BOIS-FACTORY 42 (FRANCE)**

Transformation de bois énergie (Pourcentage de détention : 78,70 %)

**Compte de résultat simplifié :**

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	1 392	538	538
Résultat d'exploitation	(833)	(596)	(568)
Résultat financier	(139)	(48)	(44)
Résultat exceptionnel	52	(48)	(48)
Participation et impôt	(18)	(3)	(3)
Résultat net	(902)	(689)	(657)

La société BOIS-FACTORY 42 a démarré sa production en juin 2013 et monte en puissance. Son résultat d'exploitation est impacté par de forts amortissements.

• **S.A.S. BOIS-FACTORY 70 (FRANCE)**

Transformation de bois énergie (Pourcentage de détention : 62,96 %)

**Compte de résultat simplifié :**

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	610	967	742
Résultat d'exploitation	(105)	29	11
Résultat financier	-	-	-
Résultat exceptionnel	-	4	7
Participation et impôt	9	-	-
Résultat net	(96)	33	18

La société BOIS-FACTORY 70 a connu une baisse de son chiffre d'affaires de plus de 17 % suite au repli du marché des combustibles de chauffage.

• **S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES (FRANCE)**

Commercialisation de systèmes photovoltaïques (Pourcentage de détention : 97 %)

**Compte de résultat simplifié :**

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	-	111	105
Résultat d'exploitation	(6)	(4)	(4)
Résultat financier	-	-	-
Résultat exceptionnel	-	-	-
Participation et impôt	-	-	-
Résultat net	(6)	(4)	(4)

La société a été mise en sommeil début 2014 dans l'attente d'une clarification du marché.

**3. RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE**

Le groupe POUJOULAT fait de sa Responsabilité Sociale et Environnementale une priorité. En juin 2014, le groupe a remporté le Trophée « ETI responsable » lors de la deuxième édition des Trophées Défis RSE pour sa démarche RSE cohérente et intégrée au développement de l'entreprise.

Conformément à la Loi n°2010-788 dite Grenelle II et à son décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, la société POUJOULAT fournit ci-après des informations extra-financières relatives à sa Responsabilité Sociale et Environnementale « RSE ».

La Société est soumise à ces obligations dans la mesure où son chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions d'euros et son effectif dépasse 500 personnes.

Le périmètre de consolidation des indicateurs varie selon les informations considérées.

La quasi-totalité des indicateurs sociaux ne portent que sur les entreprises françaises, soit 81 % des effectifs du Groupe. Seuls les indicateurs d'effectifs et de charges de personnel portent sur l'intégralité des filiales consolidées.

Le reporting environnemental chiffré se limite à la société POUJOULAT SA, soit près de 50 % du chiffre d'affaires consolidé. En effet, les disparités de mesures et de comparaisons d'un exercice à l'autre nous amènent à envisager autrement nos pratiques de reporting. Ponctuellement il sera précisé si le périmètre est élargi.

Les informations relatives aux engagements sociétaux sont issues de la politique générale du groupe et illustrées par des actions menées par les entreprises françaises du Groupe.

D'une manière générale, nous travaillons à la mise en place d'un processus de collecte des données sociales, environnementales et sociétales visant à élargir le périmètre, notamment au niveau des filiales étrangères.

La démarche de reporting social, environnemental et sociétal s'appuie sur les articles L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105 du Code de Commerce français.

Pour ce premier rapport relatif au RSE, le Groupe communique sur tous les indicateurs prévus dans le décret 2012-557 du 24 avril 2012 même si le processus de collecte et de consolidation de ces informations reste à fiabiliser.

Ce rapport a été rédigé en collaboration avec les services RH (Ressources Humaines), QSE (Qualité, Sécurité, Environnement) et approuvé par la Direction du Groupe.

Les informations communiquées ont fait l'objet d'une attestation d'exhaustivité par un organisme tiers indépendant, annexée au présent rapport.

1. INFORMATIONS SOCIALES

a. Emploi

Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Les effectifs du Groupe au 31 mars 2015 s'élèvent à 1 393 personnes contre 1 483 au 31 mars 2014.

La répartition par sexe des CDI, CDD et intérimaires au dernier jour de l'exercice, s'établit comme suit :

Au 31/03/2015	Hommes	Femmes	TOTAL
FRANCE	900	241	1141
ROYAUME-UNI	21	9	30
POLOGNE	42	6	48
BELGIQUE	17	9	26
HOLLANDE	7	0	7
ALLEMAGNE	34	8	42
TURQUIE	5	2	7
DANEMARK	90	2	92

Au 31/03/2014	Hommes	Femmes	TOTAL
FRANCE	993	244	1237
ROYAUME-UNI	18	8	26
POLOGNE	42	7	49
BELGIQUE	15	9	24
HOLLANDE	7	0	7
ALLEMAGNE	39	7	46
TURQUIE	7	3	10
DANEMARK	82	2	84

L'effectif du Groupe par tranche d'âge au dernier jour de l'exercice (CDI + CDD) :

Au 31/03/2015	< 25 ans	26 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	> 60 ans	TOTAL
FRANCE	85	95	304	366	268	21	1139
ROYAUME-UNI	5	4	6	8	7	0	30
POLOGNE	0	5	20	14	9	0	48
BELGIQUE	3	2	12	5	4	0	26
HOLLANDE	0	0	2	4	1	0	7
ALLEMAGNE	4	3	7	10	17	1	42
TURQUIE	2	1	3	0	1	0	7
DANEMARK	13	8	27	21	15	8	92

Au 31/03/2014	< 25 ans	26 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	> 60 ans	TOTAL
FRANCE	122	99	323	386	251	20	1201
ROYAUME-UNI	2	6	7	7	4	0	26
POLOGNE	0	5	19	15	9	1	49
BELGIQUE	2	1	12	5	4	0	24
HOLLANDE	0	0	2	4	1	0	7
ALLEMAGNE	2	4	8	13	17	2	46
TURQUIE	1	0	6	2	1	0	10
DANEMARK	7	6	24	14	24	9	84

Les embauches et les licenciements

Les embauches en CDI et CDD au cours de l'exercice ont été les suivantes :

Au 31/03/2015	CDI	CDD	TOTAL
FRANCE	41	180	221
ROYAUME-UNI	8	1	9
POLOGNE	1	0	1
BELGIQUE	1	0	1
HOLLANDE	0	0	0
ALLEMAGNE	5	4	9
TURQUIE	7	0	7
DANEMARK	41	0	41

Au 31/03/2014	CDI	CDD	TOTAL
FRANCE	30	147	177
ROYAUME-UNI	11	0	11
POLOGNE	0	0	0
BELGIQUE	0	0	0
HOLLANDE	0	0	0
ALLEMAGNE	6	5	11
TURQUIE	10	0	10
DANEMARK	13	0	13

Les départs pour cause de licenciement ou démission de CDI ou CDD au cours de l'exercice, ont été les suivants :

Au 31/03/2015	CDI	CDD	TOTAL
FRANCE	11	0	11
ROYAUME-UNI	5	0	5
POLOGNE	1	0	1
BELGIQUE	1	0	1
HOLLANDE	0	0	0
ALLEMAGNE	6	4	10
TURQUIE	2	0	2
DANEMARK	32	0	32

Au 31/03/2014	CDI	CDD	TOTAL
FRANCE	6	0	6
ROYAUME-UNI	6	0	6
POLOGNE	0	0	0
BELGIQUE	0	0	0
HOLLANDE	0	0	0
ALLEMAGNE	2	2	4
TURQUIE	0	0	0
DANEMARK	16	0	16

Les rémunérations et leur évolution

Les charges de personnel consolidées s'élèvent à :

(En milliers d'euros)	Exercice 2014-2015	Exercice 2013-2014
	01/04/2014 au 31/03/2015 (12 mois)	01/01/2013 au 31/03/2014 (15 mois)
Traitements et salaires	46 245	57 773
Charges sociales	15 905	19 276
Intérimaires	2 395	2 526
Participations	50	1 243
<b>Total</b>	<b>64 595</b>	<b>80 818</b>

Les rémunérations sont conformes aux prescriptions conventionnelles et légales. Il existe une négociation annuelle des rémunérations avec les partenaires sociaux.

Tous les salariés (France) disposent d'une complémentaire santé ainsi que de la prévoyance. Et, 95 % d'entre eux ont également accès à l'intéressement, à la participation, au Plan d'Épargne Entreprise et au Plan d'Épargne Retraite avec abondement.

b. Organisation du temps de travail

En matière d'organisation du temps de travail, le groupe POUJOLAT SA privilégie l'embauche de collaborateurs à temps plein.

Compte tenu de la diversité des activités professionnelles : production, commerce, services supports, etc. et de la forte saisonnalité de nos activités, les horaires de travail ont été adaptés afin de satisfaire au mieux les clients.

Ainsi, en France, la plupart des équipes de production travaillent selon des horaires modulés en équipes successives (de type 2 x 8 ou 3 x 8). Les collaborateurs des fonctions supports ont des horaires dits « administratifs » avec des jours de réduction du temps de travail. Enfin, les salariés bénéficiant d'une grande autonomie relèvent d'un décompte de leur temps de travail sur la base d'un forfait jours.

**c. Relations sociales**

L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Dans les différentes sociétés du Groupe, en fonction des effectifs, les élections des représentants du personnel sont organisées afin de constituer les différents instances (Comité d'Entreprise, Délégués du Personnel, Délégations Uniques du Personnel, Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail).

Les réunions de ces instances représentatives ont lieu en fonction des règles légales mais également dès que le besoin s'en fait sentir, tant à la demande des représentants du personnel que de la Direction.

En fonction des sociétés, le dialogue social est également complété par des échanges et des négociations avec les délégués syndicaux. Par ailleurs, les salariés sont régulièrement informés de l'évolution de la Société et du Groupe via une communication transparente et structurée. Des réunions d'information sont très régulièrement organisées à tous les niveaux, un journal interne est diffusé chaque trimestre à tous les salariés. Ils reçoivent également un rapport annuel. Enfin les salariés et leurs familles sont régulièrement conviés à des événements d'entreprise.

En 2014, la Direction et les partenaires sociaux des entreprises françaises dans lesquelles ils existent se sont réunis au cours de 147 réunions (réunions du comité d'entreprise, des délégués du personnel, du CHSCT et des organisations syndicales). 67 salariés disposaient d'au moins un mandat social dans les sociétés françaises du Groupe.

Pour ce qui concerne le périmètre France, les subventions allouées en 2014 aux Comités d'Entreprise (dans les sociétés où l'effectif le requiert) se sont élevées à 775 milliers d'euros.

Le Comité d'Entreprise de POUJOULAT SA est co-responsable des contrats de restauration d'entreprise et de mutuelle avec la direction de l'entreprise.

Le bilan des accords collectifs

Dans le Groupe, périmètre France, 2 accords relatifs au temps de travail ont été signés dans l'année 2013, ainsi que 5 accords sur l'épargne salariale et 2 accords relatifs à la clôture de négociations annuelles.

Pour l'année 2014, 4 accords ont été signés en lien avec l'épargne salariale, 7 accords relatifs à la clôture de négociations annuelles ou politique de rémunération et 6 accords en lien avec des thématiques multiples (accord génération, égalité H/F...).

**d. Santé, sécurité et prévention**

Les conditions de santé et de sécurité au travail

La sécurité fait partie intégrante des préoccupations de POUJOULAT SA. Les services sécurité (fréquemment intégrés en service mixte QSE : Qualité Sécurité Environnement) animent la démarche selon les principes d'un système de management en collaboration avec les CHSCT.

Il existe 4 comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail en accord avec l'effectif des différents sites. Les missions des services sécurité sont :

- d'assurer l'analyse des risques professionnels et le suivi des plans d'actions qui y sont associés,
- d'enregistrer, d'analyser et de suivre les plans d'actions liés aux accidents du travail,
- de suivre, avec les services des Ressources Humaines, les formations sécurité, qu'elles soient obligatoires ou non,
- d'assurer une veille réglementaire pour les domaines qui les concernent,
- de mettre à disposition les équipements de protection individuelle et de veiller à leur disponibilité permanente,
- de veiller aux évolutions technologiques pour toujours mieux adapter notre réponse de prévention et de protection aux différentes situations de travail,

En ce qui concerne les formations liées à la sécurité, des programmes sont développés en interne afin de répondre au mieux aux exigences et spécificités de nos différents sites. À titre d'exemple, les formations suivantes sont développées en interne et dispensées par du personnel interne préalablement formé et habilité :

- savoir élaborer et signer un plan de prévention et un permis de feu,
- chargé d'évacuation,
- le risque ATEX (Atmosphère Explosive).

Les services « sécurité » s'attachent à prendre en compte tous les événements qui surviennent afin de capitaliser en permanence l'expérience acquise pour alimenter notre Document Unique d'Évaluation des Risques.

Dès lors qu'un sujet a une dimension qui concerne toute l'entreprise, des groupes de travail sont créés afin de les suivre au mieux, comme par exemple :

- la prévention des risques psychosociaux dans l'entreprise,
- la prise en compte des facteurs de pénibilité en veillant à bien évaluer, selon des méthodes validées collégialement, les niveaux d'exposition des salariés,
- l'intégration des nouveaux salariés dans l'entreprise quel que soit leur contrat.

Selon l'effectif des entreprises du Groupe, des Infirmières Diplômées d'État sont salariées de la Société pour toujours mieux répondre à nos obligations et préoccupations.

Chaque entreprise du Groupe suit ses indicateurs de sécurité et l'ensemble des statistiques liées à la sécurité est présenté lors des réunions trimestrielles du CHSCT.

À titre d'exemple, les statistiques pour POUJOULAT SA, siège social du groupe POUJOULAT (qui représente 50 % de l'effectif global du Groupe et 65 % de l'effectif des sites de production) sont :

	2014	2013
Accidents du Travail déclarés	20	35
AT refusés par l'assurance CARSAT	4	4
AT avec arrêt de travail	11	22
Nombre de jours d'arrêt	123	385
Maladies professionnelles déclarées	18	19
Maladies professionnelles reconnues	6*	12
Taux de fréquence	9,42	18,08
Taux de gravité	0,11	0,32

\* 10 dossiers sont encore en cours d'instruction.

Les arrêts de travail en raison de maladies, d'accidents de travail et de trajet représentent 74 % de l'absentéisme.

En 5 ans, le taux de gravité des accidents du travail a été divisé par 3 et le taux de fréquence par 2. De nombreux aménagements et dispositifs de sécurité ont été installés dans les différents ateliers de l'entreprise.

L'absentéisme correspond à 4,6 % du nombre de jours calendaires.

Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Au cours de l'exercice 2014-2015, aucun accord n'a été signé en matière de santé et de sécurité au travail.

**e. Formation**

Les informations communiquées ci-dessous correspondent aux formations suivies par les salariés des entreprises françaises du Groupe par année civile. Cette périodicité correspond à l'obligation réglementaire de déclaration des budgets et actions de formation issues du Code du Travail.



Les politiques mises en oeuvre en matière de formation

La formation est accessible à l'ensemble des salariés dès lors qu'elle présente un lien avec son travail actuel ou futur. Les salariés peuvent être à l'origine de la demande ou non. Les formations peuvent aussi bien être dispensées en intra-entreprise qu'en inter-entreprises.

Les principaux axes de développement des compétences des salariés France du Groupe concernent :

- la prévention sécurité (CACES, habilitations diverses, SST, ...),
- le management des hommes, des projets, techniques d'amélioration continue, la qualité ...
- les techniques commerciales et la gestion de la relation clients,
- les langues, notamment l'anglais compte tenu du développement à l'international,
- la connaissance des outils de travail (tant machines, produits, qu'informatiques.)

Le plan de formation professionnelle continue, sur le périmètre Groupe France, s'est élevé à 943 milliers d'euros au cours de la période du 01/01/2014 au 31/12/2014 (contre 790 milliers d'euros pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2013), soit un niveau 3 fois supérieur au minimum légal. Le plan de formation permet de faire évoluer les compétences des équipes et est ouvert à l'ensemble des salariés.

Un Projet GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) est piloté par le service Ressources Humaines et permet d'optimiser la gestion des évolutions de carrières. Une évaluation régulière de la performance individuelle est réalisée.

Le nombre total d'heures de formation

	2014 (01/01 au 31/12)	2013 (01/01 au 31/12)
POUJOLAT S.A.	14 815	11 270
WESTAFLEX BÂTIMENT S.A.S	1 592	392
TÔLERIE FORÉZIENNE S.A.S.	1 302	262
BEIRENS S.A.S	665	1 407
MCC2I FRANCE S.A.S.	364	35
EURO ÉNERGIES S.A.S.	117	150
BOIS-FACTORY 36 S.A.S.	136	140
BOIS-FACTORY 42 S.A.S.	109	38
BOIS-FACTORY 70 S.A.S.	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>19 100</b> soit environ <b>12 salariés ETP</b>	<b>13 694</b> soit environ <b>8,5 salariés ETP</b>

**f. Égalité de traitement**

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La Direction veille à la non-discrimination entre les hommes et les femmes depuis de nombreuses années, tant sur le plan de la rémunération que des recrutements.

Pour renforcer son action, le Groupe a mis en place dans plusieurs sociétés des accords ou plans d'actions sur cette thématique et effectue le suivi des indicateurs s'y rattachant (répartition des effectifs par sexe, rémunérations, formation, ...). Ces accords intègrent pour la plupart la thématique « équilibre vie professionnelle/vie privée ».

À titre d'exemples, un plan d'action sur la thématique « égalité entre les hommes et les femmes » a été conclu dans la société TÔLERIE FORÉZIENNE SAS et un accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a été signé le 04/02/2014 dans la société POUJOLAT SA.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

En France, les entreprises du Groupe remplissent leurs obligations à la fois par l'emploi de salariés bénéficiant d'une reconnaissance de handicap et via des partenariats avec des entreprises de travail adapté.

À titre d'exemple, BEIRENS SAS travaille avec Indre Atelier depuis plusieurs années (entreprise adaptée). Des personnes de cette structure sont régulièrement employées dans les locaux de BEIRENS SAS pour des activités logistiques, de production ou administratives notamment.

Des actions d'aménagements de postes sont régulièrement menées afin de permettre à des salariés rencontrant des handicaps de continuer à exercer leur métier.

Dans les entreprises françaises du Groupe assujetties à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (c'est-à-dire employant plus de 20 salariés), les déclarations AGEFIPH ont mis en évidence que nous satisfaisions à notre obligation d'emploi de 6 %, à l'exception d'une seule pour laquelle il manquait 0,2 unités, ce qui a représenté une contribution de 762 € versée à l'AGEFIPH.

Ainsi, pour une obligation globale d'emploi de 68 travailleurs handicapés sur le Groupe France, nous avons recensé 64 unités travailleurs handicapés et 18,3 unités au titre de la sous-traitance auprès de structures de travail adapté.

La politique de lutte contre les discriminations

La direction est particulièrement sensible à la non-discrimination dans l'entreprise.

Les conditions d'accès aux emplois, à l'occasion de recrutements ou de promotions internes, l'évolution des postes et des rémunérations, ainsi que la formation professionnelle, ne prennent pas en compte des critères fondés sur la personne. Les critères pris en compte, en matière de gestion RH, reposent sur les compétences ou les aptitudes des collaborateurs.

Depuis 2006, un partenariat existe avec Pôle Emploi afin de recruter du personnel de production et logistique, en utilisant la méthode MRS (ou dite des « habiletés »). Cette méthode a pour avantage de recruter des collaborateurs sans tenir compte de leur CV. Seules leurs aptitudes à apprendre le métier dans l'entreprise sont retenues. C'est donc Pôle Emploi qui propose aux candidats de réaliser des exercices de simulations et qui nous transmet les coordonnées des personnes les ayant réussis.

Pour POUJOLAT SA, un plan d'actions relatif au contrat de génération a été établi le 26/02/2014. Ce plan d'action a été homologué par la DIRECCTE pour les années 2014, 2015 et 2016. Il en va de même pour TÔLERIE FORÉZIENNE SAS qui a mis en place un plan d'actions relatif au contrat de génération le 28/02/2014.

BEIRENS SAS a mis en place un accord relatif au contrat de génération le 01/08/2014 et WESTAFLEX BÂTIMENT SAS, le 21/03/2014.

2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

**a. Politique générale en matière environnementale**

L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Tout comme le service sécurité, le service environnement est soit intégré en service mixte Qualité-Sécurité-Environnement, soit rattaché au responsable de production.

Le groupe POUJOULAT a engagé une démarche de certification environnementale, selon ISO 14001, pour ses différents sites de production. Les objectifs communs sont :

- diminuer la part des déchets non valorisés,
- diminuer la consommation d'énergie et d'eau par produit fabriqué et par personne,
- être en conformité permanente avec la réglementation,
- assurer une prévention vis-à-vis de la pollution,
- optimiser les performances des systèmes de chauffage grâce à nos moyens de recherche (Laboratoire CERIC),
- participer au développement des énergies renouvelables.

À ce jour, 60 % des sites de production (pour le périmètre européen) dont l'objectif est d'être certifié selon ISO 14001 sont déjà certifiés selon ce référentiel dont le siège social qui correspond à 65 % de l'effectif des sites de fabrication.

La démarche environnementale consiste à :

- identifier, évaluer, traiter et maîtriser les impacts en situation normale de chaque activité de l'entreprise vis-à-vis de l'environnement : vis-à-vis du sol – de l'eau – de l'air – du bruit et des déchets.
- identifier, évaluer, traiter et maîtriser les dangers en situation accidentelle : il s'agit notamment de prévenir un incendie, une explosion, une pollution atmosphérique, une pollution des sols ...

Ces situations, appelées Aspects Environnementaux, sont analysées à l'aide d'une grille de cotation (jointe et majoritairement utilisée par les différents sites). Elle nous permet d'identifier les Aspects Environnementaux Significatifs jugés comme prioritaires.

### Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Des messages de sensibilisation sont passés sur les aspects environnementaux dès la période d'intégration des salariés dans les entreprises du Groupe. Ces messages sont adaptés en fonction des missions du collaborateur et peuvent prévoir une formation.

Les messages relatifs aux déchets et à l'énergie sont communs. Des programmes de formations internes ont été développés pour les cas plus spécifiques :

- connaissance de la démarche QSE,
- sensibilisation à la gestion des déchets,
- Plan de Prévention et Permis de Feu.

### Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

De manière générale, les moyens consacrés sont d'ordre Humain – Technique et Organisationnel :

Pour permettre d'assumer l'animation et le suivi des systèmes environnement, des moyens humains sont en place :

- un service QSE est en place dans 70 % des sites de production ; à défaut, les missions sont assurées par les directeurs de sites ou les responsables de production
- des responsables opérationnels en production et logistique dans un périmètre défini, essentiellement lié à la gestion des déchets qu'ils génèrent,
- des animateurs pour délivrer des formations adaptées à chaque site en fonction des risques identifiés : chargés d'évacuation, équipiers de Premières Interventions, habilitation électrique, maîtrise du déversement accidentel, confinement des eaux d'incendie.

Afin d'apporter une réponse technique adaptée aux différents sites et en adéquation avec les analyses réalisées et la réglementation en vigueur, les éléments suivants ont, par exemple, été mis en œuvre.

En lien avec le risque d'explosion :

- détecteurs d'hydrogène pour les locaux de charge d'accumulateurs,
- dispositions constructives des bâtiments des locaux de charge d'accumulateurs en respectant les nécessités de ventilation (haute et basse) afin d'éviter le confinement du local.

En lien avec le risque incendie :

- système d'extinction automatique à eau type sprinkleur,
- robinets d'incendie armés et extincteurs portatifs.
- système de désenfumage,
- système de fermeture de vannes pour retenir les eaux d'extinction d'incendie.

En lien avec le risque de pollution atmosphérique :

- filtres ou électrofiltres pour les évacuations de fumées ou poussières.

En lien avec le risque de pollution des sols et sous-sols :

- séparateurs hydrocarbures sur les réseaux des eaux pluviales.
- rétentions pour les produits chimiques.
- bac à graisse pour retenir les graisses issues des restaurants d'entreprise.

En lien avec la pollution des eaux :

- disconnecteurs sur le réseau d'eau public.

D'un point de vue organisationnel, les positions prises sont retranscrites dans des procédures et des instructions. Les sites certifiés selon ISO 14001 ont tous formalisé des procédures concernant :

- la maîtrise des situations d'urgence telles qu'un départ de feu, un déversement accidentel de produits chimiques,
- l'identification et l'évaluation des exigences réglementaires et autres exigences,
- la surveillance et le mesurage des caractéristiques qui peuvent avoir un impact sur l'environnement,
- l'identification et l'évaluation des aspects environnementaux significatifs.

### **b. Pollution et gestion des déchets**

#### Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Hormis les émissions de gaz à effets de serre générées par nos activités et le fret, nous ne sommes pas concernés par des pollutions potentielles affectant gravement l'environnement au sens de la réglementation.

En ce qui concerne les gaz à effets de serre, nous réalisons un bilan carbone pour prioriser des actions de réduction. À ce jour, cette démarche n'est réalisée qu'au niveau du siège social de POUJOULAT SA.

Aucun de nos sites n'est concerné par la Directive SEVESO.

Néanmoins, au titre de la réglementation française, les sites suivants relèvent de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

- POUJOULAT SA et BOIS-FACTORY 36 SAS sont des ICPE soumises à autorisation,
- BEIRENS SAS et TÔLERIE FORÉZIENNE SAS sont des ICPE soumises à déclaration,

POUJOLAT BELUX, au regard de la réglementation belge, est un établissement de catégorie 3, ce qui correspond au moins impactant pour l'environnement. Il s'agit du minimum légal afin de pouvoir réaliser une activité industrielle.

Toutefois, comme décrit dans le paragraphe précédent, les risques sont analysés et des actions sont mises en œuvre.

Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

L'ensemble des activités du groupe POUJOLAT génère des déchets de différentes natures. Chaque entité est responsable de ses déchets dans le respect de la réglementation du pays concerné. Le tri fait partie intégrante des premières actions engagées notamment pour les aciers et inox, les cartons, les plastiques, le papier et le bois : 95 à 96 % de nos déchets sont triés et valorisés.

Chaque année des actions sont engagées pour réduire la masse ou mieux orienter un déchet, par exemple :

- mise en place du tri du plastique auparavant orienté en déchet banal,
- mise en place du tri des mandrins carton des bobines d'acier auparavant orientés en déchets banals,
- mise en place de compacteurs pour le carton, le plastique et les déchets banals au siège social afin de réduire les transports,
- suppression d'un déchet liquide dangereux par la mise en place d'un équipement de traitement de l'eau (au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2014). La diminution du déchet DID liquide est d'environ 90 % sur le 2<sup>nd</sup> semestre de l'exercice 2014-2015.

Ci-dessous, la répartition des déchets du siège social :

(En tonnes)	Exercice 2013/2014			
	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4
Papier	5	2	6	3
Plastique	16	6	16	9
Carton	50	53	78	65
DIB	19	18	29	13
DID solide	34	24	32	22
DID liquide	133	188	151	224

(En tonnes)	Exercice 2014/2015			
	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4
Papier	1	1	17	5
Plastique	13	7	9	7
Carton	51	54	73	55
DIB	36	18	22	23
DID solide	17	29	25	7
DID liquide	127	162	88	38

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Conformément à la réglementation, des mesures de bruit dans l'environnement sont réalisées tous les 3 ans ou lors d'un changement notable. Les mesures sont réalisées par un organisme agréé et sont conformes au tableau ci-dessous extrait de notre arrêté préfectoral n°5165 du 16/11/2011 :

(Niveau sonore limite admissible en dB)	Jour de 7 à 22h		Nuit de 22 à 7h
	sauf dim. et jours fériés	dont dim. et jours fériés	
<b>Limites de propriété :</b>			
• Façades Nord et Ouest	51		48
• Façade Sud	55		52
• Façade Est	70		67

Notre analyse met en évidence que nous ne sommes pas concernés par d'autres pollutions spécifiques liées à notre activité.

**c. Utilisation durable des ressources**

La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

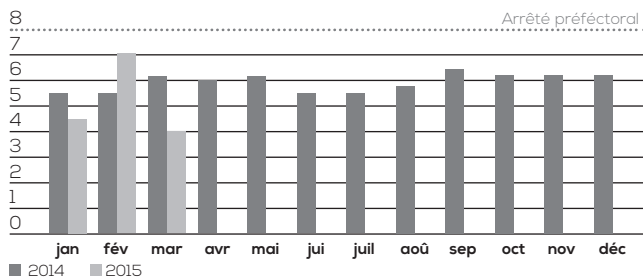
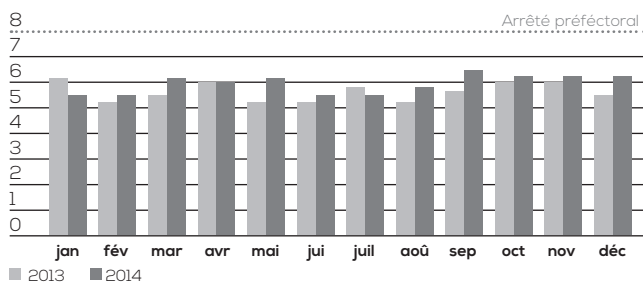
L'approvisionnement en eau est assuré par les réseaux locaux.

La consommation de l'eau est suivie mensuellement afin de toujours respecter une utilisation rationnée mais aussi pour détecter au plus tôt des fuites éventuelles.

En fonction de l'activité des sites, nous suivons des ratios différents. Par exemple, POUJOLAT SA suit la « consommation spécifique » exprimée en litre / m<sup>2</sup> de surface dégraissée/ fonction de rinçage (FR). Cet indicateur est réglementaire et imposé par notre arrêté préfectoral déjà mentionné. Nos résultats ne dépassent pas 60% de ce que prévoit la réglementation (valeur qui est de 8 l/m<sup>2</sup>/FR).

Depuis 2014, POUJOLAT s'est raccordé à une nouvelle station d'épuration et de traitement des eaux domestiques.

**PROCÉDÉS DE TRAITEMENT DE SURFACE (en L/m<sup>2</sup> traité)**



La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Les principales matières premières utilisées dans nos usines sont l'acier et inox, la laine de roche, le bois, la peinture et le crépis puis les cartons.

À l'exception de la laine de roche, elles sont toutes valorisables.

Des indicateurs sont mis en place pour suivre les déchets s'y rapportant et ainsi organiser des actions d'amélioration. À titre d'exemple, nous pouvons citer :

- la constitution récente d'un groupe de travail sur la réduction du taux de chutes acier et inox,
- la rationalisation de l'emballage pour réduire les volumes de carton.

La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

En 2010, POUJOLAT a recruté un chef de projet efficacité énergétique pour prendre en charge l'ensemble des éléments liés à l'efficacité énergétique sur le Groupe.

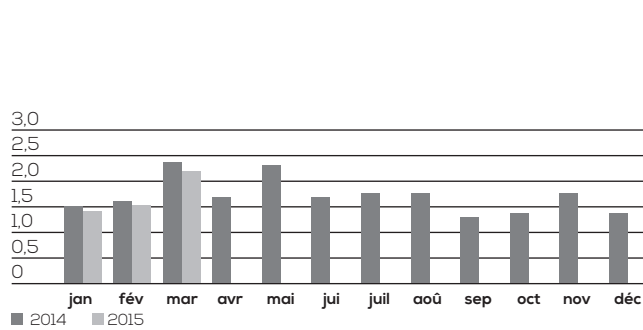
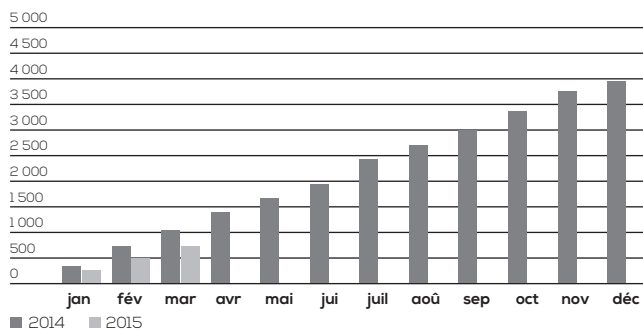
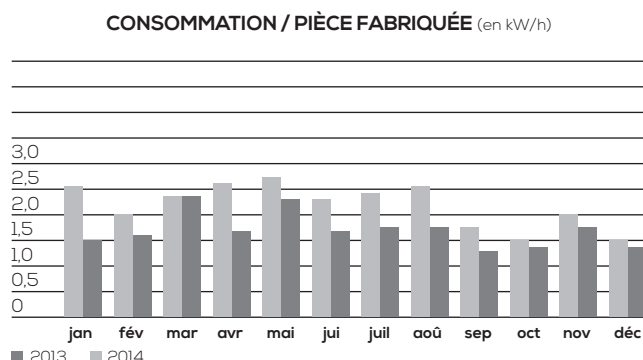
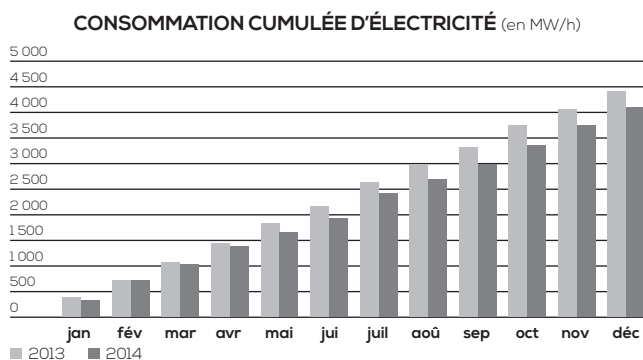
Les investissements dans les usines de bois de chauffage et la mise en place de chaudières biomasse concourent à concrétiser nos engagements de réduction de notre dépendance aux énergies fossiles mais aussi à être en phase avec notre offre produit.

Dès à présent près de 100 000 m<sup>2</sup> de bâtiments sont intégralement chauffés avec les produits connexes de bois issus de nos usines de fabrication de bûches (plus de 7 000 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> sont ainsi évitées).

Nos actions portent à la fois sur l'organisation et sur les équipements :

- regrouper les ordres de fabrication d'une chaîne de peinture sur une journée plutôt que deux demi-journées pour limiter les sur-consommations de mise en température,
- changement d'un compresseur par deux plus petits, de nouvelle génération et à vitesse variable permettant de réduire les consommations,
- intégration dans les audits flash et plans de surveillance organisés en production d'un point de vérification spécifique sur le fait que les machines non utilisées doivent être éteintes,
- modification de la matrice du cahier des charges d'achat d'un équipement afin d'y ajouter une exigence en matière d'efficacité énergétique,
- modification des éclairages : utilisation d'ampoules à iodures métalliques et mise en place de détecteurs de présence (plus de 50 % d'économie d'énergie).

À titre d'exemple, les graphiques ci-dessous illustrent bien les améliorations apportées.



**d. Changement climatique**

Les rejets de gaz à effet de serre

De 2010 à 2013, les émissions de CO<sub>2</sub> ont quasiment été divisées par deux.

Conformément à la réglementation, la société POUJOLAT a réalisé un bilan des gaz à effet de serre.

En T eq Co <sub>2</sub>	2013	2012	2010
<b>Émissions directes de GES :</b>			
• Émissions directes des sources fixes de combustion	1 614	1 878	2 271
• Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	-	-	-
• Émissions directes des procédés hors énergie	-	-	-
• Émissions directes fugitives	-	-	-
• Émissions issues de la biomasse (sols et forêts)	-	-	-
<b>Total des émissions directes de GES</b>	<b>1614</b>	<b>1878</b>	<b>2271</b>
<b>Émissions indirectes associées à l'énergie</b>			
• Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	295	295	1352
• Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	-	-	-
<b>Total des émissions indirectes associées à l'énergie</b>	<b>295</b>	<b>295</b>	<b>1352</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1909</b>	<b>2172</b>	<b>3623</b>

POUJOULAT SA a décidé de réaliser ce bilan annuellement afin de l'utiliser comme un réel outil de pilotage et ainsi animer des actions d'amélioration. On remarque que les orientations prises par POUJOULAT SA ont permis de faire progresser ses impacts environnementaux.

Ce bilan carbone, réalisé avec un cabinet extérieur selon la méthode de l'ADEME dite désormais ABC (Association Bilan Carbone), est établi pour POUJOULAT SA. Sa volonté est de l'étendre à l'ensemble des sites du Groupe. À ce jour, les résultats du bilan carbone pour l'exercice 2014-2015 ne sont pas encore disponibles.

#### e. Protection de la biodiversité

##### Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Selon les situations géographiques des différents sites du Groupe, une attention particulière est portée aux espaces verts. Ces espaces verts concourent à favoriser la biodiversité dans le respect de la réglementation.

Le siège social de POUJOULAT SA est situé dans une zone Natura 2000. Ainsi, dès lors que des changements notables d'infrastructures sont envisagés, nous procédons à une évaluation des incidences sur la biodiversité. La dernière date de juillet 2013 pour le projet de construction d'un bâtiment destiné à recevoir un atelier de peinture poudre.

Le site de POUJOULAT SA a une surface de 14 Ha dont 33 % sont consacrés à l'espace vert. Une très grande majorité de cet espace est occupée par un étang et des pelouses.

Le site de TÔLERIE FORÉZIENNE SAS (42) a mis en place des ruches et produit son propre miel.

Le cahier des charges d'achat du bois des entités BOIS FACTORY (36-42-70) précise l'exigence d'un bois certifié PEFC c'est-à-dire qui est issu de forêts qui sont gérées durablement en fonction de règles définies précisément région par région.

Depuis 2014, POUJOULAT SA participe au fonds de reboisement « Plantons pour l'avenir ». En six mois, 108 000 arbres ont déjà été replantés.

### 3. INFORMATIONS SOCIÉTALES – EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### a. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

La croissance du groupe POUJOULAT s'appuie sur des fondations solides, fruit d'une stratégie de long terme. Nous construisons en partenariat avec nos clients, salariés et fournisseurs. Cette relation équilibrée contribue au développement économique et social des territoires où nous sommes implantés. Toutes les parties prenantes peuvent ainsi avancer et investir avec confiance.

##### En matière d'emploi et de développement régional

Le groupe POUJOULAT veille à son impact social et économique sur les territoires où ses sociétés sont implantées. Nous cherchons toujours à privilégier les partenariats locaux avec les fournisseurs et sous-traitants. La Direction veille également à entretenir des relations de proximité avec les différentes organisations locales. En matière sociale, chacune des sociétés du Groupe œuvre afin de contribuer à l'emploi de collaborateurs locaux dans un souci de pérennité.

##### Sur les populations riveraines ou locales

Notre Groupe emploie entre 700 et 800 personnes dans le bassin Niortais. POUJOULAT SA représente l'une des plus importantes industries du département des Deux-Sèvres. Notre site est situé dans une zone économique proche de l'autoroute. Nos bâtiments sont régulièrement entretenus et présentent un bel aspect extérieur. Ces dernières années, les nouveaux

aménagements réalisés sur le site de Granzay-Gript (79) sont placés sous le signe des nouvelles technologies et de la performance énergétique : l'Atrium qui reflète l'esprit et les valeurs du Groupe ; l'Académie, un nouvel espace de formation ; la chaufferie bois Celsius qui permet de chauffer 55 000 m<sup>2</sup> de bâtiments...

Nous menons également des actions de communication dans le cadre du sponsoring voile avec notre skipper Bernard STAMM. Des soirées ont notamment été organisées en partenariat avec la Ville de Niort. Nous mettons des outils (cartes, newsletters..) à disposition des classes scolaires qui souhaitent suivre les courses autour du monde (Barcelona World Race notamment).

#### b. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

##### Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Nous soutenons activement des projets dans les domaines de l'éducation, du sport et de la culture.

Un courant régulier d'échanges est assuré avec les établissements d'enseignement général et professionnel par le biais de contrats en alternance et de stages-école. POUJOULAT SA a également des échanges avec les Universités dans des domaines techniques et de recherche, notamment via le Laboratoire CERIC.

Le nombre d'apprentis et de stagiaires a très nettement augmenté sur les 3 dernières années. Des visites régulières de groupes scolaires sont organisées au sein des établissements du Groupe pour rapprocher les mondes de l'enseignement et de l'entreprise (plus de 200 étudiants en visite sur le site sur l'exercice 2014-2015). À titre d'exemple, pour POUJOULAT SA, nous sommes passés de 7 apprentis en 2013 à 16 en 2014 et de 59 stagiaires accueillis en 2013 à 110 en 2014.

BEIRENS SAS a développé un partenariat avec le collège des Sablons de Buzancais afin de faire connaître les métiers de l'industrie et TÔLERIE FORÉZIENNE SAS a des partenariats avec des écoles en matière de recherche et innovation dans le domaine du design.

##### Les actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe est un acteur très engagé dans le mécénat depuis les années 80 dans trois domaines : le sport, les associations caritatives et la culture. Avec environ 12 projets de mécénat par an et un budget de l'ordre de 250 milliers d'euros, POUJOULAT SA s'engage sur le long terme.

Le Groupe s'attache notamment à soutenir les jeunes sportifs de haut niveau. De la prise en charge des déplacements à l'achat de matériel, l'entreprise leur offre la possibilité de participer dans des conditions sereines à des compétitions internationales. Le Groupe participe également au financement du centre de formation du club de football de Niort et du club d'athlétisme de Franconville (EFCVO) qui compte 1 000 licenciés et 4 titres de champion de France.

La politique de mécénat doit correspondre à la culture de l'entreprise. Nous prônons des valeurs d'exemple et d'implication et à cet égard le soutien que nous apportons aux jeunes sportifs illustre parfaitement ces valeurs.

POUJOULAT SA « exporte » aussi ses valeurs à travers des partenariats solidaires.

Ainsi, en plus des dons financiers qu'elle apporte à Planète Enfants depuis 4 ans, POUJOULAT SA a participé à la réinsertion par le travail de femmes victimes de maltraitance au Népal.

POUJOULAT SA a également effectué un don de 337 panneaux photovoltaïques à Électriciens Sans Frontières, destinés à l'électrification de villages isolés au nord du Laos et à la pérennisation de l'éclairage des écoles au Sénégal.

### c. Sous-traitance et fournisseurs

#### La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Chaque société du Groupe assume le choix de ses fournisseurs et les relations entretenues avec eux. Seuls les achats de matières premières du Groupe sont centralisés au sein du service achat de POUJOLAT SA.

Le Groupe n'a pas formalisé de processus d'achat en intégrant des critères sociaux et environnementaux mais la politique d'achat durable et responsable existe réellement. Ainsi, les critères relatifs à la recyclabilité, le sur-emballage, le bilan carbone, la reprise des palettes etc., sont abordés avec les fournisseurs.

Nos fournisseurs de matières premières (acier, inox, isolants...) sont majoritairement européens et bénéficient d'une reconnaissance forte. Les fournisseurs de cartons, palettes, housses etc., ainsi que nos sous-traitants (pièces plastiques, pièces métalliques) sont locaux (France). Ce choix réduit considérablement le risque de travail illégal.

Dans tous les cas, nos relations sont basées sur les principes suivants :

- nous travaillons avec une vision à moyen ou long terme pour une relation durable et pérenne,
- les opérations « one shot » ne nous intéressent pas,
- nous sommes transparents vis-à-vis de nos fournisseurs et leur disons clairement ce que nous attendons d'eux,
- le prix n'est pas l'unique critère de sélection de nos fournisseurs : nous attachons beaucoup d'importance à la qualité, aux délais, aux services, à l'accompagnement mutuel et à la synergie possible entre les produits de nos fournisseurs et nos produits finis.

## 4. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Aucune prise ou augmentation de nos participations n'a eu lieu au cours de l'exercice.

## 5. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENTS DES DETTES FOURNISSEURS

(En milliers d'euros)

Date d'échéance	31-03-2015	31-03-2014
Echues	309	210
Echéance < 30 jours	5 906	5 825
Echéance < 60 jours	1 999	764
Echéance < 90 jours	-	2
<b>TOTAL</b>	<b>8 214</b>	<b>6 801</b>

POUJOLAT privilégie le paiement comptant avec escompte. Au cours de l'exercice, les escomptes obtenus représentent 1,51 % des achats éligibles, comme l'an passé.

Si les fournisseurs avaient été réglés à échéance, les dettes s'élèveraient à 11 038 milliers d'euros.

## 6. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 mars 2015 représentait 0,145 % des actions.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise ou d'un Fond Commun Placement d'Entreprise selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de Commerce était nulle au 31 mars 2015.

## 7. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts (C.G.I.), nous vous signalons la prise en charge par la Société d'une somme globale de 148 360 euros correspondant à des amortissements et loyers excédentaires non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.) ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges.

## 8. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement concernent les différents projets menés par le laboratoire CERIC et, le cas échéant, en collaboration avec la Direction technique de l'entreprise. Les coûts engendrés par cette activité sont portés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Pour l'exercice 2014-2015, ils s'élèvent à 846 milliers d'euros.

## 9. PERSPECTIVES

Sur l'ensemble de l'exercice, nous prévoyons une croissance d'environ 7 % et une amélioration de la rentabilité.

Le segment « conduits de cheminées » devrait légèrement progresser grâce au développement international et à une reprise d'activité en France au deuxième semestre. Le segment « cheminées industrielles » devrait également progresser mais fera face à une concurrence accrue sur les prix. Néanmoins, nous bénéficions d'un bon carnet de commandes et de projets. Suite à l'obtention de notre licence, nous allons lancer nos actions de prospection sur le marché chinois. Enfin, le segment « combustibles bois » devrait fortement progresser (30 % environ) après deux hivers très doux. Les ventes de bois de chauffage sec devraient progresser très rapidement avec la généralisation des poêles et inserts performants.

L'activité du premier trimestre de l'exercice 2015-2016 (1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2015) s'inscrit néanmoins en baisse. Le volume de construction neuve reste faible en France sur le 1<sup>er</sup> semestre 2015 suite à de faibles ventes au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014.

La situation va s'améliorer progressivement au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2015 et s'accélérer ensuite. En effet, les ventes des promoteurs sont en croissance de 15 % depuis le début de l'année 2015 et les en-cours de crédit à l'habitat progressent fortement. L'ensemble du marché immobilier étant en croissance, une reprise de la rénovation est également prévisible. Le groupe POUJOLAT devrait donc en profiter.

Nous anticipons donc une reprise graduelle d'activité au cours de l'exercice et de fait un meilleur second semestre, sachant que celui-ci représente 55 à 60 % du chiffre d'affaires annuel.

La concurrence est néanmoins très âpre et nous incite à augmenter encore notre compétitivité. Nous allons donc poursuivre nos investissements industriels en ciblant avant tout la productivité et la flexibilité.

Nos effectifs devraient rester relativement stables ainsi que nos charges de structure.

Des opportunités de croissance externe apparaissent depuis 6 mois : nous serons attentifs à toute opportunité présentant de bonnes synergies avec le groupe POUJOLAT.

## 10. ÉVOLUTIONS DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Dans un contexte économique et financier qui reste difficile, la société POUJOLAT renforce sa position de leader sur le marché européen des systèmes d'évacuation de fumée et poursuit sa politique d'investissement.

Privilégiant l'innovation permanente dans le domaine de l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et le design, la société POUJOLAT prévoit une légère croissance de ses activités, une augmentation de son cash flow et un renforcement de ses fonds propres, garants de sa stratégie tournée vers le long terme.

## 11. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

## 12. BOURSE ET ACTIONNARIAT

Le nombre d'actions POUJOLAT en circulation sur Alternext Paris est de 1 959 000.

(En euros)	Nombre de titres	Valeur nominale	Montant
À l'ouverture	1 959 000	6,125	12 000 000
Émis			
Remboursés			
À la clôture	1 959 000	6,125	12 000 000

Fin mai 2015, le cours de bourse de l'action POUJOLAT S.A. s'établit à 38 euros contre 33,59 euros au 31 mars 2015. Un an plus tôt, ces chiffres étaient respectivement de 46,32 euros et 46,15 euros.

Durant l'exercice 2014-2015, 281 195 titres ont été échangés à un cours moyen de 39,45 euros.

À fin juin 2015, le capital social se compose de 1 959 000 titres qui se répartissent comme suit :

S.A.S. SOPREG contrôlée par la SMFC (famille COIRIER) . . . . 47,3 %  
 Famille COIRIER (dont SMFC) . . . . .22,1 %  
 Public et établissements financiers (\*) . . . . .30,6 %

OCEAN PARTICIPATIONS possède 8,02 % du capital de POUJOLAT et devient, de fait, 2<sup>ème</sup> actionnaire de POUJOLAT après la famille COIRIER.

(\*) À notre connaissance, les établissements suivants ont une détention directe ou indirecte comprise entre 2 % et 5 % :

- AMIRAL GESTION
- FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER
- UNEXO
- ARKEA

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de Commerce, il est précisé que OCEAN PARTICIPATIONS a franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital de POUJOLAT S.A. au cours de l'exercice.

En vertu des articles L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223.26 RGAMF relatifs aux opérations sur titres des dirigeants et personnes assimilées, nous vous informons que :

- la société SOPREG, holding d'animation du groupe POUJOLAT, a procédé à l'acquisition d'un volume global de 73 494 titres POUJOLAT au cours de l'exercice 2014/2015 au cours moyen de 40,04 euros,
- la société SMFC (Famille COIRIER) a procédé à la cession de 187 000 actions POUJOLAT au cours de l'exercice au cours moyen de 40 euros.

## 13. DÉTENTION PAR POUJOLAT S.A. DE SES PROPRES ACTIONS

La société POUJOLAT détenait 34 008 de ses propres actions soit 1,74 % du capital social dans le cadre d'un programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 décembre 1999. Ces actions figuraient à l'actif pour un montant de 222 milliers d'euros soit un cours moyen de 6,52 euros par action.

Au cours de l'exercice 2014-2015, les actions d'auto-contrôle ont été intégralement cédées à un cours moyen de 37 euros. Ainsi, au 31 mars 2015, la société n'a plus d'actions propres à son actif.

## 14. DÉLÉGATIONS ACCORDÉES EN TERME D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément à l'article L.225-100 al 7 du Code de commerce, nous vous présentons un récapitulatif des délégations de compétences accordées par l'Assemblée générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital.

### a. Délégation de compétences

Assemblée Générale Extraordinaire du 5 septembre 2014 (1<sup>ère</sup> résolution)

- Nature de l'augmentation du capital envisagée : émission d'actions ordinaires avec maintien de droit préférentiel de souscription et avec faculté d'offrir au public les titres non souscrits
- Montant de l'augmentation du capital envisagée : 5 000 000 euros (plafond commun à toutes les délégations)
- Durée de la délégation de compétence : 26 mois
- Mise en œuvre : néant

Assemblée Générale Extraordinaire du 5 septembre 2014 (2<sup>e</sup> résolution)

- Nature de l'augmentation du capital envisagée : émission d'actions ordinaires avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public
- Montant de l'augmentation du capital envisagée : 5 000 000 euros (plafond commun à toutes les délégations)
- Durée de la délégation de compétence : 26 mois
- Mise en œuvre : néant

Assemblée Générale Extraordinaire du 5 septembre 2014 (3<sup>e</sup> résolution)

- Nature de l'augmentation du capital envisagée : émission d'actions ordinaires avec suppression de droit préférentiel de souscription par une Offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et financier
- Montant de l'augmentation du capital envisagée : 5 000 000 euros (plafond commun à toutes les délégations)
- Durée de la délégation de compétence : 26 mois
- Mise en œuvre : néant

### b. Délégation de pouvoirs

Néant

## 15 - PROJET DE RACHETER PAR LA SOCIÉTÉ SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE

Nous sollicitons l'Assemblée Générale à l'effet de délibérer sur le point suivant inscrit à l'ordre du jour :

- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond.

Cette délégation permettrait pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, de procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques que le Directoire déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action POUJOULAT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- De conserver les actions achetées et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- De procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, dans le cadre de l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique.

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 50 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération serait ainsi fixé à 4 897 500 euros.

## 16. ACTIONNARIAT SALARIÉ

Nous vous rappelons que :

- l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée Générale par le Directoire en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;
- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;
- le rapport de gestion du Directoire pour le dernier exercice clos fait ressortir une participation des salariés de 0,145 %, inférieure au seuil légal ;
- l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires s'est réunie avec un ordre du jour similaire le 05 Septembre 2014, soit, il y a moins de trois ans ;
- l'alinéa 2 précité prévoit que le délai de trois ans est repoussé à cinq ans si, à l'occasion d'une augmentation de capital en numéraire une Assemblée Générale Extraordinaire s'est prononcée depuis moins de trois ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés ;
- la Société remplit ces conditions dans la mesure où l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05 Septembre 2014 pour augmenter le capital, s'est prononcée sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés ;
- il y aura donc lieu de convoquer, à l'occasion de l'approbation des comptes clos le 31 Mars 2017, une Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de proposer, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail.

## 17. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

### Origines du résultat à affecter (En euros)

Résultat bénéficiaire de l'exercice	3 262 221,94
Reprise du report à nouveau créditeur antérieur	55 099,84
<b>TOTAL</b>	<b>3 317 321,78</b>

### Affectation proposée (En euros)

Dividendes	1 175 400,00
Autres réserves (*)	2 140 000,00
Solde au report à nouveau	1 921,78
<b>TOTAL</b>	<b>3 317 321,78</b>

(\*) dont réserve spéciale art 238 bis AB (46 000 €)

Le dividende par action serait de 0,60 euro.

Le montant des dividendes éligibles à l'abattement de 40 % (Article 158-3-2° du C.G.I.) s'élèverait à 1 175 400 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution. Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la Société seraient de 66 001 720 euros.



Les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et conformément aux dispositions de l'article 117 quater du CGI, un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu sera appliqué.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le paiement des dividendes interviendra au plus tard le 30 septembre 2015.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/03/2014 (15 mois)
Dividendes distribués	1 322 325	1 234 170	1 410 480
Dividendes par action	0,675	0,63	0,72
Dividendes distribués éligibles (à l'abattement de 40 %)	1 322 325	1 234 170	1 410 480
Dividendes distribués non éligibles	Néant	Néant	Néant

## 18. CONTRÔLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et annuels ainsi que de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.

## 19. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la Société. Les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire ne perçoivent aucune rémunération ni aucun avantage de quelque nature que ce soit de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

Ont perçu au cours de l'exercice écoulé :

### MONSIEUR YVES COIRIER,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Président du Conseil de Surveillance jusqu'en septembre 2014 : 24 195 euros dont 8 310 euros au titre des jetons de présence
- Avantages en nature : néant

### MONSIEUR JEAN MENUT,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Vice-président du Conseil de Surveillance jusqu'en septembre 2014 : 24 195 euros dont 8 310 euros au titre des jetons de présence
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Président du Conseil de Surveillance à partir d'octobre 2014 : 21 290 euros dont 5 540 euros au titre des jetons de présence
- Avantages en nature : néant

### MONSIEUR ANDRÉ PRUNIER,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Vice-président du Conseil de Surveillance à compter d'octobre 2014 : 15 740 euros dont 5 540 euros au titre des jetons de présence
- Avantages en nature : néant

### MONSIEUR MICHEL CAMP,

- Rémunération : 13 850 euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance
- Avantages en nature : néant

### MONSIEUR LOUIS DEPARIS,

- Rémunération : 13 850 euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance
- Avantages en nature : néant

### MADAME HEDWIGE DE PENFENTENYO,

- Rémunération : 13 850 euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance
- Avantages en nature : néant

### MONSIEUR FRÉDÉRIC COIRIER,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Président du Directoire : 82 500 euros
- Avantages en nature : 4 344 euros
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : 58 200 euros

### MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BÉNOT,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur Administratif et Financier : 111 549 euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 24 900 euros
- Avantages en nature : 5 262 euros

### MONSIEUR PHILIPPE BULLIER,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur d'Exploitation : 117 966 euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 24 900 euros
- Avantages en nature : 4 182 euros

### MONSIEUR GILDAS LÉAUTÉ,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur Commercial depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014 : 98 030 euros
- Rémunération brute versée par des sociétés contrôlées : 4 834 euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 24 000 euros
- Avantages en nature : 4 368 euros

### MONSIEUR STÉPHANE THOMAS,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur Stratégie et Développement : 115 943 euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 24 900 euros
- Avantages en nature : 4 608 euros

## 20 - CONVENTIONS VISÉES A L'ALINÉA 13 DE L'ARTICLE L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 13 nouveau issu de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014, nous mentionnons ci-dessous les conventions, ne portant pas sur des opérations courantes et non conclues à des conditions normales, intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital :

Entre la Société SOPREG et la SAS BEIRENS :

- **Personne concernée** : F. COIRIER
- **Nature et objet** : prestations de services

La Société SOPREG a facturé à la Société BEIRENS des prestations de services pour la période du 01/04/2014 au 31/03/2015 pour un montant hors taxes de 12 000 euros. Aucun remboursement de frais n'a été refacturé sur l'exercice.

Entre la Société SOPREG et la S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE :

- **Personne concernée** : F. COIRIER
  - **Nature et objet** : prestations de services
- La Société SOPREG a facturé à la Société TÔLERIE FORÉZIENNE des prestations de services pour la période du 01/04/2014 au 31/03/2015 pour un montant hors taxes de 6 000 euros, à laquelle somme s'ajoutent 233 euros hors taxes de remboursements de frais refacturés sur l'exercice.

Entre la Société SOPREG et la S.A.S. EURO ÉNERGIES :

- **Personne concernée** : F. COIRIER
  - **Nature et objet** : prestations de services
- La Société SOPREG a facturé à la Société EURO ÉNERGIES des prestations de services pour la période du 01/04/2014 au 31/03/2015 pour un montant hors taxes de 24 000 euros, à laquelle somme s'ajoutent 1 877 euros hors taxes de remboursements de frais refacturés sur l'exercice.

## 21 - LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES DURANT L'EXERCICE

### MONSIEUR YVES COIRIER,

Les mandats ci-dessous ont pris fin en septembre 2014 suite au décès de Monsieur Yves COIRIER :

- Président du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.
- Gérant de la société mobilière SMFC
- Représentant de SMFC, Présidente de la S.A.S. SOPREG
- Administrateur de la S.A. POUJOULAT (Belgique)
- Représentant permanent de POUJOULAT S.A. Belgique dans POUJOULAT BELUX (Belgique)

### MONSIEUR JEAN MENUT,

- Vice-président du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A. jusqu'en septembre 2014
- Président du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A. à partir d'octobre 2014

### MONSIEUR ANDRÉ PRUNIER,

- Membre du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A. à compter du 5 septembre 2014
- Vice-président du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A. à partir d'octobre 2014
- Administrateur de POUJOULAT UK Ltd (R-U)
- Administrateur de la S.A. POUJOULAT BELUX (Belgique) jusqu'au 31 août 2014

### MONSIEUR MICHEL CAMP,

- Membre du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.
- Gérant de la S.A.R.L. Bois & Matériaux du Centre

### MONSIEUR LOUIS DEPARIS,

- Membre du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.

### MADAME HEDWIGE DE PENFENTENYO,

- Membre du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.
- Gérante de la S.A.R.L. ROC (Recherche Organisation Conseil)

### MONSIEUR FRÉDÉRIC COIRIER,

- Président du Directoire de POUJOULAT S.A.
- Président de la S.A.S. STAGE
- Gérant de la société mobilière SMFC
- Représentant de SMFC, Présidente de la S.A.S. SOPREG
- Directeur général de la S.A.S. SOPREG
- Représentant permanent de POUJOULAT S.A. dans :
  - S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE
  - S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT
  - POUJOULAT S.A. (Belgique)
  - POUJOULAT Sp. z o.o. (Pologne)
  - S.A.S. EURO ÉNERGIES
  - S.A.S. BEIRENS
  - S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES
- Administrateur et représentant permanent de POUJOULAT S.A. (Belgique) dans POUJOULAT BELUX (Belgique)
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration de POUJOULAT UK Ltd (R-U)
- Président du Conseil d'Administration de POUJOULAT BACA (Turquie)
- Administrateur délégué de POUJOULAT BACA (Turquie)
- Gérant de POUJOULAT GmbH (Allemagne)
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration de VL STAAL (Danemark)

### MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BÉNOT,

- Membre du Directoire de POUJOULAT S.A.
- Représentant permanent de POUJOULAT S.A. dans POUJOULAT BV (Pays-Bas)
- Directeur général de la S.A.S. EURO ÉNERGIES
- Directeur général de la S.A.S. BEIRENS jusqu'au 3 septembre 2014

### MONSIEUR PHILIPPE BULLIER,

- Membre du Directoire de POUJOULAT S.A.
- Membre de la direction de POUJOULAT Sp. z o.o. (Pologne)
- Membre de la direction de POUJOULAT UK Ltd (R-U)
- Directeur général de la S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT
- Directeur général de la S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE
- Directeur général de la S.A.S. BOIS-FACTORY 36
- Directeur général de la S.A.S. BOIS-FACTORY 42 à compter du 4 septembre 2014

**MONSIEUR GILDAS LÉAUTÉ,**

- Membre du Directoire de POUJOULAT S.A.
- Directeur général de la S.A.S. BEIRENS à compter du 4 septembre 2014
- Administrateur de VL STAAL (Danemark)

**MONSIEUR STÉPHANE THOMAS,**

- Membre du Directoire de POUJOULAT S.A.
- Directeur général de la S.A.S. EURO ÉNERGIES à compter du 4 septembre 2014
- Administrateur et Président de la S.A. POUJOULAT (Belgique)
- Administrateur de la S.A. POUJOULAT BELUX (Belgique)

**22. OBSERVATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ D'ENTREPRISE**

En application des dispositions de l'article L. 432-4 du Code du Travail, le Comité d'Entreprise ne présente aucune remarque ou observation.

**23. SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Nous vous précisons qu'aucun mandat des membres du Conseil de Surveillance n'est arrivé à expiration. La société SMFC, sise 7 rue Roy 75 008 PARIS et immatriculée sous le numéro 440 662 260 au RCS de Paris, est pressentie pour intégrer le Conseil de Surveillance. Sa nomination pour une durée de six années, sera soumise à votre approbation.

**24. SITUATION DES MANDATS DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Nous vous rappelons que les mandats du Cabinet CHARRIER-BILLON CONSULTANTS, désormais dénommé SARL ACCIOR Consultants, Co-Commissaire aux Comptes Titulaire, et de Monsieur Olivier CHARRIER, Co-Commissaire aux Comptes Suppléant, arrivent à expiration.

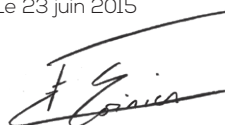
Nous proposons le renouvellement de la SARL ACCIOR Consultants en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une durée de six exercices, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021.

Nous proposons le renouvellement de Monsieur Olivier Charrier en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour une durée de six exercices, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021.

Nous vous rappelons par ailleurs que les fonctions de la SAS Groupe Y Audit, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Francis Guillemet, Co-Commissaire aux Comptes suppléant se poursuivent jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.

Le Président du Directoire  
Le 23 juin 2015



# RÉSULTATS FINANCIERS

## Au cours des 5 derniers exercices

(En euros)	2010	2011	2012	2013/2014 (15 mois)	2014/2015 (12 mois)
<b>1 - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE :</b>					
Capital social	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
Nombre des actions ordinaires existantes	489 750	489 750	1 959 000	1 959 000	1 959 000
<b>2 - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES :</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	109 235 980	124 820 555	127 430 356	162 209 642	111 985 011
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	14 246 580	13 359 880	11 386 032	14 549 550	7 781 178
Impôts sur les bénéfices	3 091 926	2 980 741	2 216 672	1 882 147	(680 787)
Participation des salariés due au titre de l'exercice (*)	945 956	862 674	567 276	597 683	-
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	6 133 366	6 023 076	4 575 138	6 180 033	3 262 222
Montant des bénéfices distribués	1 322 325	1 322 325	1 234 170	1 410 480	1 175 400
<b>3 - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION :</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	20,84	19,43	4,39	6,16	4,32
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	12,52	12,30	2,34	3,15	1,67
Dividendes versés par action	2,70	2,70	0,63	0,72	0,60
<b>4 - PERSONNEL :</b>					
Nombre de salariés	665	714	741	763	749
Montant de la masse salariale	20 897 374	23 134 439	24 202 132	31 778 337	24 176 823
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres soc.)	6 945 570	8 491 075	9 357 278	12 346 856	9 844 793

(\*) y compris forfait social